



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25157234***

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE**04 -12- 2025****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI****N° d'entreprise : 0844 876 631****Nom****(en entier) : AGROMYL****(en abrégé) :****Forme légale : Société à responsabilité limitée****Adresse complète du siège : Rue du Tissage 6, B-7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Démission des administrateurs - Nomination des administrateurs et décision concernant la rémunération - Démission de l'administrateur délégué - Révocation des pouvoirs spéciaux - Nomination des administrateurs délégués et délégation des pouvoirs de gestion journalière. Décision concernant la rémunération - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

I. Extrait des décisions écrites unanimes des actionnaires du 31 octobre 2025.**Les actionnaires :**

(a) PRENNENT ACTE DE et ACCEPTENT la démission de Jan Clarebout et Eddy Bodein en tant qu'administrateurs de la Société, à compter de la date des présentes décisions.

REMERCIENT les administrateurs pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution du mandat.

DÉCIDENT d'accorder la décharge provisoire aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes décisions incluse.

La décision concernant la décharge pour l'exécution du mandat depuis le début de l'exercice social en cours, sera confirmé par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social en cours, sous réserve de l'article 5:98, deuxième alinéa CSA.

(b) DÉCIDENT de nommer les personnes suivantes, chacune élisant domicile au siège social de la Société en tant qu'administrateur de la Société, à compter de la date des présentes décisions, pour une durée indéterminée :

- ☐ Graham Dugdale;
- ☐ James Alderman; et
- ☐ Gert Masselus.

- DÉCIDENT que les administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

(c) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à tout avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats BV/SRL qui, tous, à cet effet, élisent domicile avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

II. Extrait des décisions écrites unanimes des administrateurs du 31 octobre 2025.

Les administrateurs :

(a) PRENNENT CONNAISSANCE de la démission de Jan Clarebout en tant qu'administrateur délégué de la Société, à compter de la date des présentes décisions.

REMERCIENT l'administrateur délégué pour les efforts et l'engagement montré dans l'exécution du mandat.

DÉCIDENT d'accorder la décharge provisoire à l'administrateur délégué démissionnaire pour l'exécution du mandat jusqu'à la date des présentes décisions incluse.

(b) DÉCIDENT de révoquer tous les pouvoirs spéciaux qui auraient pu être accordés par décision de l'organe d'administration de la Société avant la date des présentes décisions, cette révocation prenant effet à compter de la date des présentes décisions.

(c) DÉCIDENT de confier la gestion journalière de la Société aux Graham Dugdale, James Alderman et Gert Masselus, administrateurs, élisant domicile au siège de la Société, qui porteront le titre d'administrateur délégué, ce mandat de gestion journalière prenant effet à partir de la date des présentes décisions, pour la durée du mandat des administrateurs.

- DÉCIDENT que les administrateurs délégués ne recevront pas de rémunération spécifique pour l'exécution de ce mandat.

(d) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à l'Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.